



L'Association des éducatrices et des éducateurs franco-manitobains
463 Rue Sabourin, CP 732, St. Pierre-Jolys, MB, R0A 1V0
Téléphone : (204) 470-9336
Courriel : president@aefm.mbteach.org
Site Web: aefm-mts.ca

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du Conseil général du 2 octobre 2024
au Centre scolaire Léo-Rémillard

Étaient aussi présents.es : Nicole Bernard, Juhelle Boulet, Amadou Cissé*, Marie-Josée Clément*, Ashley Deeley-Michaluk, Jonas Desrosiers*, Roussel Djofang*, Réjean Laroche et Yolande Legré.

- 1) Ouverture de la réunion
 - a) Début de la réunion à 17h30.

- 2) Mot de bienvenue et reconnaissance des traités et des terres ancestrales
 - a) Invités :
 - i) Réjean Laroche, Ashley Deeley-Michaluk, Nicole Bernard.
 - b) Remboursements

- 3) Adoption de l'ordre du jour
 - a)
que l'ordre du jour du 2 octobre 2024 soit adopté. ADOPTÉE

- 4) Présentation :
 - a) Remerciements aux membres passés et présents du comité de négociations.
 - b) Revue du document : « Articles proposés envers le renouvellement de la convention collective provinciale AEFM-DSFM » de 2022-2026.
 - c) Comparaison avec la convention collective de la table anglophone.
 - d) Motions :
 - i)
que l'on passe au huis-clos à 19h00. ADOPTÉE
 - ii)
que l'on sorte du huis-clos à 19h11. ADOPTÉE
 - e) Un courriel sera envoyé vendredi le 4 octobre 2024 pour présenter le vote.
 - f) Le mardi 8 octobre 2024 de 8h à 16h, le vote électronique de ratification des membres aura lieu.

- 5) Dates des prochaines réunions :
 - a) Jeudi le 24 octobre 2024;
 - b) Mardi le 10 décembre 2024;
 - c) Mercredi le 12 février 2025;
 - d) Mardi le 22 avril 2025;
 - e) Jeudi le 5 juin 2025.

- 6) Levée de la séance
 - a)
que la séance soit levée à 19h32.



L'Association des éducatrices et des éducateurs franco-manitobains

463 Rue Sabourin, CP 732, St. Pierre-Jolys, MB, R0A 1V0

Téléphone : (204) 470-9336

Courriel : president@aefm.mbteach.org

Site Web: aefm-mts.ca

Motions passées lors de la réunion extraordinaire du Conseil général du 2 octobre 2024
au Centre scolaire Léo-Rémillard

- 1) que l'ordre du jour du 2 octobre 2024 soit adopté. ADOPTÉE
- 2) que l'on passe au huis-clos à 19h00. ADOPTÉE
- 3) que l'on sorte du huis-clos à 19h11. ADOPTÉE
- 4) que la séance soit levée à 19h32.